

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

Vu l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

Le Comité Syndical peut donc valablement délibérer lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs.

Séance ordinaire du 22 mars 2021 à 18h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

FRIIO Marie-Rose	HATRI Aïcha	PAULY Elsa
BALCERZAK Roland	BARILLARO Jérémy	BAUR Denis
BASTIEN Laure	LORENTZ Maurice	RENAUX Patricia
BECKER Patrick	ZENNER Bernard	SCHULTZ Laurent
BERNARDI Alessandro	HOLSENBURGER A.	SCHNEIDER Brigitte
OCTAVE Henri	KOWALCZYK Maryline	BEY Michèle
CORAZZA Jean-Luc	FERRERO Marc	SCHIVRE Marc
ENGELMANN Fabien	MATHIEU Bertrand	PARPETTE Jerry
FRANIATTE Éric	MEDVES Jean-François	COLIN Jean-Marie
GRILLO Marie	VEINNANT Bernard	
KASPAR-COTRUPI Angèle	GUERMANN Bernard	
POUGET Clémence	HERFELD M-L.	
RICCI Roland	LUCCHINI Marc	
CINO Frédéric	JURCZAK Serge	
ZIEGLER Damien	TACCONI Pierre	

Arrivée de Monsieur OCTAVE au cours du point 7.

Procurations :

ROBINET David	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
WEIS Mathieu	a donné procuration à	KASPAR-COTRUPI Angèle
VETZEL Caroline	a donné procuration à	PAULY Elsa
HERGAT Michel	a donné procuration à	BAUR Denis
TSCHIRSCH Laurent	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
BLUDSZUS Josette	a donné procuration à	MATHIEU Bertrand
SCHITZ Denis	a donné procuration à	RENAUX Patricia
MELEO Guy	a donné procuration à	SCHUTZ Laurent
THOMMES Thierry	a donné procuration à	ZENNER Bernard
PHILIPPE Lionel	a donné procuration à	FRIIO Marie-Rose
REBSTOCK-PINNA Alexandra	a donné procuration à	JURCZAK Serge
DEISS Murielle	a donné procuration à	ENGELMANN Fabien
ANDRE René	a donné procuration à	FERRERO Marc

Absents excusés :

SEGURA Olivier

Absents non excusés :

LOGEARD Flavien	VUILLEMARD Patrick	DEUTSCH André	LOPICO Aurélie
WATRIN Audrey	SCHUTZ Sylvie		

La séance débute à 18h06.

Début de la séance :

Membres en exercice : 60
Présents : 39
Procurations : 13
Absents : 8

M. PARPETTE et M. BECKER « intéressés à l'affaire », ne participent pas au vote du point 4 et du point 5.

Au point 4 :

Membres en exercice : 60
Présents : 37
Procurations : 13
Absents : 10

Au point 5 :

Membres en exercice : 60
Présents : 36
Procurations : 13
Absents : 11

M. Lorentz quitte la séance à 18h12 et revient à 18h14 après le vote.

Au point 6 :

Membres en exercice : 60
Présents : 38
Procurations : 13
Absents : 9

Au point 7 :

Retour de M. LORENTZ avant le début du point 7.

M. MEDVES quitte la séance à 19h05 et revient à 19h08.

Membres en exercice : 60
Présents : 39
Procurations : 13
Absents : 8

Arrivée de M. OCTAVE à 18h37 avant le début du point 8.

Au point 8 :

Membres en exercice : 60
Présents : 40
Procurations : 13
Absents : 7

Au point 9 :

M. TACCONI quitte la séance à 19h13 et revient à 19h16 avant le vote.

M. SCHIVRE quitte la séance avant le vote.

Membres en exercice : 60
Présents : 39
Procurations : 13
Absents : 8

Retour de M. SCHIVRE au cours du point 10.

A partir du point 11 :

Membres en exercice : 60
Présents : 40
Procurations : 13
Absents : 7

La séance est levée à 19h20.

Assistaient en outre :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale du SMiTU

ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU

VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique du SMiTU

SCHLIENGER Sylvaine, Chargée de Mission PDU et Citézen du SMiTU

DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing du SMiTU

PAX Guillaume, Assistant de Direction du SMiTU

**POINT 11 – DELIBERATION N°2021/I-16 - RESILIATION DE LA CONVENTION
CONCLUE AVEC KINEPOLIS**

Vu la convention conclue le 5 décembre 2008 avec la société KINEPOLIS IMMO THIONVILLE dont l'objet était d'établir les modalités de remboursement des investissements pris en charge par le SMiTU en cas de cessation anticipée du contrat conclue entre Kinépolis et la société Trans Fensch lui accordant l'accès au parking appartenant à Kinépolis ;

Considérant qu'à compter du 15 février 2021, la convention conclue entre Kinépolis et la SPL Trans Fensch prendra fin ;

Le Président expose et informe l'assemblée délibérante :

Que suite à l'envoi d'un courrier en date du 13 janvier 2021, la convention conclue entre le SMiTU et Kinépolis prendra fin à compter du 15 février 2021 ;

Qu'il convient à présent de procéder à la remise en état d'origine du parking qui consiste à retirer les six barrières et les toilettes de chantier installés sur le parking du KINEPOLIS ;

Une société sera prochainement choisie afin de réaliser ces travaux de remise en état conformément à la demande de la société Kinépolis.

Le Bureau Syndical du 3 février 2021 a été informé de la résiliation de cette convention et de ces conséquences.

Les élus membres du Comité syndical du SMiTU sont ainsi informés de la résiliation de cette convention et de ces conséquences.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 23 mars 2021

Le Président

Roger SCHREIBER

